

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 15 octobre 2020 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et la société N'JOY SAS pour l'organisation des séances de cuisine (cuisine modulaire et labofolies), dans le cadre des animations de la ville, le 21 et 29 octobre 2020, au centre de loisirs élémentaire Benoit Malon (842,16 € _ Cuisine moléculaire : Deux séances d'1h30 avec 20 participants _ LABOFOLIES: Deux séances d'1h15 avec 20 participants).
2.	Un contrat entre la ville et la société Eurobackline pour la sonorisation du conseil municipal du 1 ^{er} octobre 2020, à l'espace André Maigné, à 20 heures (3316,80 €).
3.	Une convention de séjour entre la ville et le centre de vacances CLAIR MATIN en Chablais, pour accueillir deux fois quinze enfants de 6/11 ans, en séjours colonies de vacances apprenantes « Séjour au Top ... pour la rentrée », du 18 au 24 octobre 2020 et du 25 au 31 octobre 2020 (15000,00 € _ 28 participants – 2 séjours de 7 jours chacun).
4.	Un contrat entre la ville et l'association Session Freestyle, dans le cadre des activités sportives durant les vacances de la Toussaint, le service des sports de la ville organise une activité « roller », les 21-22-23 et 26-27-28 octobre 2020 -9H00 à 17h00 au gymnase J.Ducasse et sur les structures de la ville (2400, 00 €).
5.	Un contrat entre la ville et madame Zeina Abirached pour une rencontre auteur le 21 novembre 2020, au sein de la médiathèque l'Echo (270,13 € _ ANNULER CRISE SANITAIRE).
6.	Un contrat entre la ville et l'association Planète Sciences pour la réalisation de deux ateliers sur la thématique « Fusée à Eau », le 22 et 29 octobre 2020, à la médiathèque l'Echo (405,00 € _ Accueil de 10 enfants de 7 à 14 ans sur inscription. Grâce à une bouteille de boisson gazeuse, du papier et du carton, les jeunes fabriquent et lancent eux-mêmes leurs fusées).
7.	Une convention entre la ville l'association « La compagnie Les Oiseaux de Nuit » pour la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle relative à la sensibilisation au harcèlement scolaire par le théâtre forum ; les 18 et 25 novembre 2020 (le matin pour l'ACM B. Malon élémentaire et l'après-midi pour l'ACM Aimé Césaire _ 1000,00€).
8.	Un contrat entre la ville et monsieur Jean-Luc Mégret, dans le cadre des animations le service enfance organise « Un spectacle de magie » pour les enfants des centres de loisirs maternels Pauline Kergomard et Benoit Malon, le 28 octobre 2020 (500,00 € _ Spectacle d'une heure, (40 enfants y ont participé).
9.	Un contrat entre la ville et Franck JAFFART, dans le cadre des animations le service enfance organise un spectacle intitulé « Au fil des Emotions », au centre de loisirs maternel Jean Zay, le 23 octobre 2020 (350, 00 € _ Spectacle de 50 minutes, 40 enfants y ont participé).
10.	Une convention d'occupation à titre régulier et gratuit de l'auditorium de la médiathèque l'Echo, entre la ville et l'association Les Makabés, durant la période allant du 6 octobre 2020 au 3 juillet 2021, ceci chaque mardi de 18 heures à 21 heures.
11.	Une convention de mise à disposition par la ville à l'association Secours Catholique, de deux salles à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative(MCVA) et deux salles à l'espace André Maigné pour des cours d'alphabétisation, à titre régulier et gratuit, du 8 octobre 2020 au 1 ^{er} juillet 2021.
12.	Une convention entre la région Île-de-France et la ville pour la résidence d'auteure Carole FIVES à la médiathèque de l'Echo, dont l'objectif est de donner à voir aux habitants le processus de création et d'écriture au fil du temps. Cette convention prend effet le 1 ^{er} juillet 2020 (subvention de 1 150,00 € est accordée à la ville et une bourse d'aide à la création pour l'auteure de 18 890, 00 € pour une durée de dix mois _ Suspendu pendant le confinement).
13.	Un contrat entre la ville e monsieur Youcef KISSOUM dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « piste des arts » sur le thème des couleurs, des arts visuels, du son et du spectacle vivant, le 22 octobre au centre de loisirs maternel Suzanne Buisson à 10 heures (320,00 € _ Spectacle d'une heure, 51 enfants y ont participé).
14.	Un contrat entre la ville et monsieur Franck JAFFART dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle vivant de cinéma théâtral « un monde pour le père Noël», le 21 octobre 2020 au centre de loisirs maternel Jean Zay à 10 heures (650,00 € _ Spectacle de 50 minutes, 40 enfants y ont participé).

15.	Un contrat entre la ville et le centre Kapla Paris dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise une animation de kapla au centre de loisirs maternel Suzanne Buisson, le 4 et 25 novembre 2020. (1 200,00 €).
16.	Un contrat entre la ville et le Collectif Tous en Scène dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « comptine » le 16 décembre 2020, au centre de loisirs maternel Jean Zay à 10h30 (580,00 €).
17.	Un contrat entre la ville et monsieur Youcef KISSOUM dans le cadre des animations de la ville, le service enfance organise un spectacle « piste des arts » sur le thème des couleurs, des arts visuels, du son et du spectacle vivant, le 22 octobre dans le préau de Charles PEGUY à 13 heures (320,00 € _ Spectacle d'une heure, 68 enfants y ont participé).
18.	Un contrat entre la ville et l'association Citoyenneté Active dans le cadre des animations de la ville, l'espace jeunesse organise des ateliers danse pendant les vacances scolaires du 19 au 23 octobre 2020 (400,00 € _ 12 jeunes par séance et 22 jeunes différents sur la semaine.
19.	Un contrat entre la ville et l'association « To mix or not » dans le cadre du projet « culturels urbaines » il est organisé un atelier de danse urbaine (comédie musicale) au sein du collège Jean Perrin à raison d'une séance hebdomadaire de 1 heures en période scolaire, du 13 octobre au 15 décembre 2020, de 16h30 à 17h30 (765,00 € _ Suspendue pendant le confinement).
20.	Une convention de réservation entre la ville et LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX pour une colonie de vacances apprenantes du 24 au 31 octobre 2020 (11 480, 00 €_ 8 jeunes se sont inscrits pour ce séjour de 10 places).
21.	Une convention de réservation entre la ville et LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LA HAUTE SAVOIE pour une colonie de vacances apprenantes du 25 au 31 octobre 2020 (7 330, 00 €_ 5 jeunes y ont participé pour 14 places proposées).
22.	Un contrat entre la ville et la société BelOrage Productions dans le cadre des animations de la ville, le service jeunesse organise la réalisation d'un court métrage présentant les activités de l'espace jeunesse : Le tournage a lieu du 19 au 30 octobre 2020 et le montage s'effectuera du 21 octobre au 15 décembre 2020 (800, 00 €_ 51 jeunes différents sur la période et animateurs).
23.	Décision relative à l'exercice du droit de préemption de trois lots de copropriété sur la parcelle cadastrée A.97 au 34 rue Roger Salengro et 2 Impasse Emile Zola (décision n° 2020-025).
24.	Décision relative à une assistance juridique et représentation des intérêts de la commune dans un contentieux opposant la ville du Kremlin-Bicêtre à la société immobilière SCI JAMO suite au retrait de permis de construire n° 094 043 19 W1004 et refus de transfert dudit permis en date du 28 aout 2020 (décision n° 2020-023).
25.	Un contrat de prestation entre la ville et la société YouBlive pour la retransmission en direct des conseils municipaux du 15 octobre, du 26 novembre et du 17 décembre 2020 sur le compte YouTube et la page Facebook de la ville (7680,00 €_).
26.	Un contrat d'entretien entre la ville et la société RQMS Services pour le nettoyage et la désinfection de huit écoles de la ville (27664,80 €_ 8 agents présents, polyvalents et venants en renfort dans les écoles pour pallier les absences).
27.	Une décision d'exercice du droit de préemption sur le fonds de commerce situé au 17 rue du Général Leclerc (Décision 2020-026).
28.	Un contrat entre la ville et la société Eurobackline pour la sonorisation des conseils municipaux du 15 octobre 2020, 26 novembre 2020 et 17 décembre 2020, à l'espace André Maigné, à 20 heures (3100,80 €_).
29.	Marché public : Plantation des arbres.
30.	Marché public : Véhicule frigorifique.